



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

**RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 287 247 \$
ET UN EMPRUNT DE 287 247 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION
DU BARRAGE DU LAC DONTIGNY AINSI QUE TOUS LES TRAVAUX CONNEXES**

- ATTENDU QU' il est nécessaire de réhabiliter le barrage du lac Dontigny afin de répondre aux normes de sécurité;
- ATTENDU QU' une étude de sécurité s'est avérée nécessaire ainsi que l'obtention de diverses autorisations par des professionnels au coût net de 19 951 \$;
- ATTENDU QUE le coût des travaux de réfection est estimé à 293 000 \$ selon le devis préparé par la firme PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC. et joint au présent règlement en **ANNEXE A**;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 8 juin 2022;

QU'un règlement portant le numéro 939-2022 intitulé « *Règlement numéro 939-2022 décrétant une dépense de 287 247 \$ et un emprunt de 287 247 \$ pour des travaux de réfection du barrage du lac Dontigny ainsi que tous les travaux connexes* » soit et est adopté et qu'il est statué par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET ANNEXES

Que le préambule et les annexes du présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduits.

ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3 TRAVAUX

Le Conseil est autorisé à effectuer ou à faire exécuter des travaux pour une somme de 287 247 \$ pour les fins du présent règlement et selon les répartitions présentées aux tableaux ci-dessous, à savoir :



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
M.R.C. Matawinie

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

**3.1 COÛT DES TRAVAUX SELON LA SOUMISSION PRÉSENTÉE PAR LA FIRME
PARALLÈLE 54, EXPERT-CONSEIL – EN ANNEXE A**

Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1	Organisation de chantier				
1,1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,2	Bâtardeau et pompage	1	forfait	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,3	Barrière à sédiment	180	m.lin.	20,00 \$	3 600,00 \$
1,5	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	250,00 \$	250,00 \$
				Total article 1 :	78 850,00 \$
2	Excavation et remblayage				
2,1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
2,2	Remblai de masse - Avec classe A	350	t.m.	15,00 \$	5 250,00 \$
				Total article 2 :	25 250,00 \$
3	Barrage				
3,1	Ponceau transversal temporaire - 900 mm Ø	21	m.lin	600,00 \$	12 600,00 \$
3,2	Travaux de bétonnage à la base du barrage (budget)	1	forfait	40 000,00 \$	40 000,00 \$
3,3	Remplacement des guides pour poutrelles	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3,4	Empierrement pour stabilisation - 200 à 300mm fracturée, 500mm d'épaisseur du géotextile	1200	m.ca.	40,00 \$	48 000,00 \$
				Total article 3 :	105 600,00 \$
4	Voirie				
4,1	Chemin d'accès temporaire avec empierrement 100-200mm et pierre MG-20 sur géotextile	320	m.ca	40,00 \$	12 800,00 \$
4,2	Abat poussière de type chlorure de sodium (0,8 litre/m.ca.)	8400	m.ca.	0,40 \$	3 360,00 \$
				Total article 4 :	16 160,00 \$
5	Réfection et aménagement paysager				
5,1	Réfection de surface - Ensemencement hydraulique sur sol non revêtu de terre végétale (H2)	250	m.ca.	3,00 \$	750,00 \$
5,2	Plantation d'arbre et arbuste, espèces indigènes				
	- Alnus Crispa (Aulne Crispé), 300-600mm de hauteur	15	unité	100,00 \$	1 500,00 \$
	- Alnus Rugosa (Aulne Rugueux), 300-600mm de hauteur	15	unité	100,00 \$	1 500,00 \$
	- Cornus Stolonifera (Cornouiller Stolonifère), 300-600mm de hauteur	15	unité	100,00 \$	1 500,00 \$
				Total article 5 :	5 250,00 \$



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

3.2 COÛT TOTAL DU PROJET

TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC DONTIGNY AINSI QUE LES TRAVAUX CONNEXES	
ESTIMÉ DES COÛTS DES TRAVAUX ENTREPRENEUR (AVANT TAXES)	231 110 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS (ÉTUDE DE SÉCURITÉ, DEVIS, DEMANDES D'AUTORISATION (AVANT TAXES))	19 380 \$
FRAIS, CONTINGENCE, ETC. 10 %	23 111 \$
SOUS-TOTAL	273 601 \$
TAXES NETTES	13 646 \$
GRAND TOTAL	287 247 \$

ARTICLE 4 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 287 247 \$ selon les échéances suivantes prévues à l'ANNEXE B :

Une somme de **272 884,65 \$** sur une période de trente-cinq (35) ans pour les travaux de réfection prévus pour le bassin **RIVERAINS**;

Une somme de **14 362,35 \$** sur une période de trente-cinq (35) ans pour les travaux de réfection prévus pour le bassin – **SECTEUR**.

ARTICLE 5 COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION

Tarifcation d'un montant égal pour tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité pour les travaux de réfection décrits à l'annexe **A – ESTIMÉ BUDGÉTAIRE**.

Pour pouvoir à 95 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « **C – RIVERAINS** » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
M.R.C. Matawinie

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

POUR POURVOIR A 5 % des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « **D – SECTEUR** » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Le nombre d'unités est révisé à chaque taxation pour refléter le nombre exact d'unités au rôle.

Le montant de la compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités attribué à chaque immeuble.

ARTICLE 6 AUTORISATION

Advenant que le montant autorisé par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec les affectations décrites à l'article 5.1, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 SUBVENTION

Le Conseil peut affecter à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil peut affecter également au paiement d'une partie ou de la totalité de la dette du présent règlement, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION	8 JUIN	2022
DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT	8 JUIN	2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT	13 JUILLET	2022
PUBLICATION	15 JUILLET	2022
ENTRÉE EN VIGUEUR	15 JUILLET	2022

(Signé)

ISABELLE PERREULT
MAIRESSE

(Signé)

ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

ANNEXE A

Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
Projet : Travaux de réfection du barrage Dontigny
No de dossier : MSAR-2102

PARA|ÈLE 54
EXPERT CONSEIL

Article	Description du travail	Quantité	unité	Prix unitaire	Montant total
		(a)		(b)	(c = a x b)
Travaux de réfection du barrage Dontigny					
1	Organisation de chantier			78 850,00 \$	
2	Excavation et remblayage			25 250,00 \$	
3	Barrage			105 600,00 \$	
4	Voirie			16 160,00 \$	
5	Réfection et aménagement paysager			5 250,00 \$	
				Sous-total :	231 110,00 \$
			Imprévis :	10%	23 111,00 \$
				Sous-total :	254 221,00 \$
			T.P.S. 5%	12 711,05 \$	
			T.V.Q. 9,975%	25 358,54 \$	
				Total des travaux	293 000,00 \$
 Hypothèses :					
- Aucune excavation de roc n'a été prise en compte					
- Aucune excavation de matériel contaminé n'a été prise en compte					
- Quantités arrondies					
- Travaux réalisés en dehors de la période hivernale					
 Préparé par :  2022-03-15 Marc-Antoine Giguère, ing. No O.I.Q. : 5 085 831					
Date : 2022-03-15					



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
M.R.C. Matawinie

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
Projet : Travaux de réfection du barrage Dontigny
No de dossier : MSAR-2102



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
1	Organisation de chantier				
1,1	Organisation de chantier et divers travaux	1	forfait	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1,2	Bâtardeau et pompage	1	forfait	50 000,00 \$	50 000,00 \$
1,3	Barrière à sédiment	180	m.lin.	20,00 \$	3 600,00 \$
1,5	Protection des réseaux techniques urbain	1	forfait	250,00 \$	250,00 \$
				Total article 1 :	78 850,00 \$
2	Excavation et remblayage				
2,1	Abattage d'arbres et essouchement	1	forfait	20 000,00 \$	20 000,00 \$
2,2	Remblai de masse - Avec classe A	350	t.m.	15,00 \$	5 250,00 \$
				Total article 2 :	25 250,00 \$
3	Barrage				
3,1	Ponceau transversal temporaire - 900 mm Ø	21	m.lin	600,00 \$	12 600,00 \$
3,2	Travaux de bétonnage à la base du barrage (budget)	1	forfait	40 000,00 \$	40 000,00 \$
3,3	Remplacement des guides pour poutrelles	1	forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3,4	Empierrement pour stabilisation - 200 à 300mm fracturée, 500mm d'épaisseur du géotextile	1200	m.ca.	40,00 \$	48 000,00 \$
				Total article 3 :	105 600,00 \$
4	Voirie				
4,1	Chemin d'accès temporaire avec empierrement 100-200mm et pierre MG-20 sur géotextile	320	m.ca	40,00 \$	12 800,00 \$
4,2	Abat poussière de type chlorure de sodium (0,8 litre/m.ca.)	8400	m.ca.	0,40 \$	3 360,00 \$
				Total article 4 :	16 160,00 \$



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
M.R.C. Matawinie

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

Évaluation des coûts classe B

Maître de l'ouvrage : Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
Projet : Travaux de réfection du barrage Dontigny
No de dossier : MSAR-2102



Article	Description du travail	Quantité (a)	unité	Prix unitaire (b)	Montant total (c = a x b)
5	Réfection et aménagement paysager				
5,1	Réfection de surface - Ensemencement hydraulique sur sol non revêtu de terre végétale (H2)	250	m.ca.	3,00 \$	750,00 \$
5,2	Plantation d'arbre et arbustre, espèces indigènes				
	- Alnus Crispa (Aulne Crispé), 300-600mm de hauteur	15	unité	100,00 \$	1 500,00 \$
	- Alnus Rugosa (Aulne Rugueux), 300-600mm de hauteur	15	unité	100,00 \$	1 500,00 \$
	- Cornus Stolonifera (Cornouiller Stolonifère), 300-600mm de hauteur	15	unité	100,00 \$	1 500,00 \$
				Total article 5 :	5 250,00 \$



No de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

ANNEXE B
(RÉPARTITION 95/5 SUR 35 ANS)

BASSIN DE TAXATION	NOMBRE UNITÉS	COÛT PAR UNITÉ ATTRIBUÉ AU BASSIN	COÛT TRAVAUX (TAXES NETTES)*
Riverains	52	149,94 \$	272 890,80 \$
Secteur	4	102,59 \$	14 362,60 \$

**Il est à noter que de légers écarts dans les totaux sont imputables aux décimales présentes dans les calculs.*



RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

No de résolution
ou annotation

ANNEXE C
RIVERAINS

MATRICULE	ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	UNITÉ
8615-23-9176-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182478 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	GELINAS MICHEL	1
8615-33-5543-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #111 Lot(s) rénové(s) : 6182480 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-03	DONTIGNY LOUISE	1
8615-42-5341-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #141 Lot(s) rénové(s) : 6182440 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	PLAMONDON CHANTAL	1
8614-49-9233-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #339 Lot(s) rénové(s) : 6182453 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02, P 8-21-02	GAGNON STEVE	1
8615-40-5457-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #199 Lot(s) rénové(s) : 6182438 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	DELPOUVE PHILIPPE	1
8614-52-2732-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #765 Lot(s) rénové(s) : 6182442 Ancien(s) lot(s) : 6-3-21-02	RICHARD ERIC	1
8614-55-3870-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #559 Lot(s) rénové(s) : 6182449 Ancien(s) lot(s) : 7-10-21-02	OUIMET CAROLYNE	1
8614-58-1838-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #379 Lot(s) rénové(s) : 6182460 Ancien(s) lot(s) : 7-6-21-02	LEMAY MATHIEU	1
8615-41-6268-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #161 Lot(s) rénové(s) : 6182455 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	D'ANJOU GASTON	1
8614-52-3291-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #759 Lot(s) rénové(s) : 6182444 Ancien(s) lot(s) : P 6-21-02	RICHARD ERIC	1
8614-49-9370-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #279 Lot(s) rénové(s) : 6182452 Ancien(s) lot(s) : 7-11-21-02, 8-6-21-02	GAUDETTE JOEL	1
8614-54-1010-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182445 Ancien(s) lot(s) : P 6-21-02	RENAUD FREDERIC	1
8615-41-6543-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #171 Lot(s) rénové(s) : 6182457 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	BOUDRIAS DANIEL	1
8614-58-0888-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #359 Lot(s) rénové(s) : 6182451 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02, P 8-21-02	LACHAPELLE SYLVIE	1
8615-40-6686-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) 191 Lot(s) rénové(s) : 6182454 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	GENDRON MYRIAM	1
8615-41-5994-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #151 Lot(s) rénové(s) : 6182441 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	BOIVIN DIANE	1
8614-54-1484-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182447 Ancien(s) lot(s) : 6-9-21-02, 7-13-21-02	RICHARD WILLIAM	1
8614-53-2359-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #739 Lot(s) rénové(s) : 6182446 Ancien(s) lot(s) : P 6-21-02	LOGIQUE ERP INC. A/S SERGE ROBERGE	1



RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

No de résolution
ou annotation

MATRICULE	ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	UNITÉ
8614-53-2633-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182443 Ancien(s) lot(s) : P 6-21-02	ROBERGE SERGE	1
8615-40-6802-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182439 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02, P 8-21-02	SPRINGHETTI ALAIN	1
8615-41-6720-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #181 Lot(s) rénové(s) : 6182456 Ancien(s) lot(s) : 8-1-21-02	CHEVRETTE ROBERT	1
8614-57-2991-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #399 Lot(s) rénové(s) : 6182459 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02, 7-7-21-02	KEESO JARED	1
8614-57-4436-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #449 Lot(s) rénové(s) : 6182450 Ancien(s) lot(s) : 7-2-21-02	DESHAIES SUZANNE	1
8614-83-6197-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182458, 6183334, 6184744, 6184850 Ancien(s) lot(s) : P 6-21-02, P 7-21-02, P 8-21-02	9156-4898 QUEBEC INC.	5
8614-56-3045-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #459 Lot(s) rénové(s) : 6182448 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	FILIATREULT SYLVAIN (avocats)	1
8615-40-3331-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #201 Lot(s) rénové(s) : 6182437 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02, P 8-21-02	DESROSIERS CAROLINE	1
8615-43-1209-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #121 Lot(s) rénové(s) : 6182481 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	PAYETTE GUY	1
8615-42-3182-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) #131 Lot(s) rénové(s) : 6182482 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	ZIDEL RICHARD	1
8615-32-3219-0-000-0000	ROMEO NORD (RUE) #20 Lot(s) rénové(s) : 6182431 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	ALIX NORMAND	1
8615-32-0642-0-000-0000	ROMEO NORD (RUE) #10 Lot(s) rénové(s) : 6182429 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	CHARLAND MARTIN	1
8615-31-5889-0-000-0000	ROMEO NORD (RUE) #30 Lot(s) rénové(s) : 6182432, 6184741 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	LAUZON ANDRE	1
8615-31-5950-0-000-0000	ROMEO NORD (RUE) #40 Lot(s) rénové(s) : 6182426, 6184742 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	FILIATRAULT ROMEO	1
8615-31-5818-0-000-0000	ROMEO NORD (RUE) #50 Lot(s) rénové(s) : 6182428 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	JARDIN ROBERT	1
8615-30-5381-0-000-0000	ROMEO SUD (RUE) #60 Lot(s) rénové(s) : 6182427 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	JARDIN ROBERT	1
8615-30-3740-0-000-0000	ROMEO SUD (RUE) #70 Lot(s) rénové(s) : 6182425 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	LACAILLE ETIENNE	1
8615-20-7416-0-000-0000	ROMEO SUD (RUE) #80 Lot(s) rénové(s) : 6182424, 6184739 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	BOND ELIZABETH	1
8614-29-5706-0-000-0000	NENUPHARS (RUE DES) Lot(s) rénové(s) : 6184740 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	PAYETTE MICHEL	1



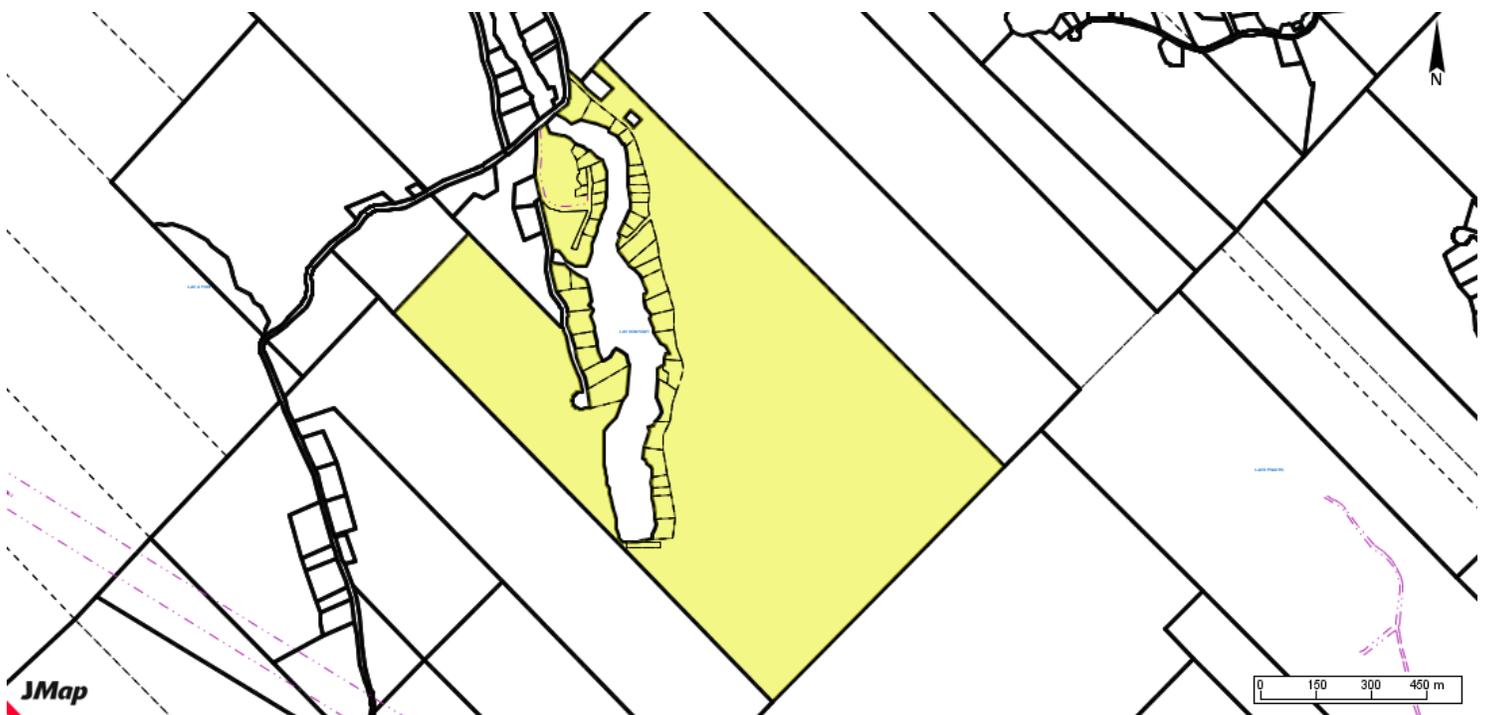
RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2022

No de résolution
ou annotation

MATRICULE	ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	UNITÉ
8614-28-9946-0-000-0000	DES NENUPHARS (RUE DES) #20 Lot(s) rénové(s) : 6182423 Ancien(s) lot(s) : 7-9-21-02	THAUVETTE ANDRE	1
8614-37-0887-0-000-0000	NENUPHARS (RUE DES) Lot(s) rénové(s) : 6182421 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	CHANTHABOUNE CHANSOUK	1
8614-37-2039-0-000-0000	NENUPHARS (RUE DES) Lot(s) rénové(s) : 6182422 Ancien(s) lot(s) : P 6-21-02, P 7-21-02	GIGUERE MARIE-CLAUDE	1
8614-36-3289-0-000-0000	NENUPHARS (RUE DES) #50 Lot(s) rénové(s) : 6182419 Ancien(s) lot(s) : 6-6-21-02, 7-4-21-02	BRUNELLE CAROLE	1
8614-36-7461-0-000-0000	NENUPHARS (RUE DES) Lot(s) rénové(s) : 6182435 Ancien(s) lot(s) : 6-7-21-02, 7-5-21-02	BRUNELLE CAROLE	1
8614-36-8814-0-000-0000	NENUPHARS (RUE DES) #70 Lot(s) rénové(s) : 6182434 Ancien(s) lot(s) : 6-8-21-02, 7-12-21-02	GIGUERE CLAUDE	1
8614-17-2000-0-000-0000	NENUPHARS (RUE DES) Lot(s) rénové(s) : 6183333 Ancien(s) lot(s) : P 6-21-02	DUGRE MARC	4
8614-41-7989-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182433 Ancien(s) lot(s) : P 6-21-02	MUN. SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ	1

Total : 52 unités

Le nombre d'unités est révisé à chaque taxation pour refléter le nombre exact d'unités au rôle.





ANNEXE D

MATRICULE	ADRESSE	PROPRIÉTAIRE	UNITÉ
8615-10-1376-0-000-0000	NENUPHARS (RUE DES) #5 Lot(s) rénové(s) : 6182475 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02, P 7-8-21-02, 8-5-21-02	PAYETTE MICHEL	1
8615-11-6332-0-000-0000	DONTIGNY SUD (RUE) #200 Lot(s) rénové(s) : 6182417 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	JEANSONNE GILLES	1
8615-10-6754-0-000-0000	DONTIGNY SUD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182418 Ancien(s) lot(s) : P 7-21-02	DUGUAY France	1
8615-34-5121-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182479 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	BEAUDOIN CHLOE	1
8615-43-4830-0-000-0000	DONTIGNY NORD (RUE) Lot(s) rénové(s) : 6182483 Ancien(s) lot(s) : P 8-21-02	MUNICIPALITÉ ST-ALPHONSE	0

Total unités : 4

Le nombre d'unités est révisé à chaque taxation pour refléter le nombre exact d'unités au rôle.

